

Rapport n°28

Seconda programmazione 2026 di u cuntrattu di Cità (CDV)

Seconde programmation 2026 du Contrat de Ville (CDV)

En application de la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, la Ville, la Communauté d'agglomération de Bastia et l'Etat ont élaboré un document cadre du Contrat de Ville 2024- 2030. Le contrat de Ville de l'agglomération de Bastia 2024-2030 a été signé le 9 septembre 2024.

Ce contrat de ville 2024-2030 est guidé par les priorités transversales et orientations stratégiques suivantes :

Priorités transversales :

- Le renforcement de la mixité des populations et l'engagement vers la transition urbaine, écologique et solidaire,
- la mise en synergie des acteurs et dispositifs,
- le potentiel d'innovation, la recherche de solutions nouvelles ou expérimentales,
- l'élaboration de diagnostics sur des questions d'actualité ou des sujets peu documentés,
- la nécessité de mieux faire connaître les dispositifs, acteurs, projets,
- la valorisation et la promotion de l'identité territoriale, de la langue et culture corses.

Orientations :

- Bien vivre ensemble au quotidien dans les quartiers.
- Accompagner vers leurs droits et l'émancipation des habitants des quartiers.
- Agir sur l'emploi et la cohésion économique des quartiers.

Le territoire concerné est celui des Quartiers Politique de la Ville (QPV) tels qu'arrêtés par décret n°2023.1312 du 28 décembre 2024, à savoir les QPV Bastia Mezana et Bastia Meridionale.

Par ailleurs un avenant au Contrat de Ville en date du 17 mars 2026 a validé les poches de pauvreté suivante : quartiers Annonciade - Fangu et Pléiades – Piana Suprana - Cité Agliani – Alba Chiara sur Bastia et le quartier Monte Carlo sur Furiani.

Conformément aux décisions du comité de pilotage du 18 septembre 2025, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont ouvert un appel à projets pour les actions à mettre en œuvre pour l'année 2026.

Cet appel à projets a été lancé le 15 octobre 2025 et concerne également les dispositifs du Programme de Réussite Educative (PRE) et de la Cité Educative, lesquels sont inclus dans le Contrat de Ville 2024-2030.

La remise des dossiers a été fixée - au plus tard- le 2 décembre 2025.

51 porteurs de projets ont ainsi déposé 154 dossiers, dont 84 ont été instruits au titre du Contrat de ville hors Cité éducative et PRE. Une instruction a été réalisée avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles.

A l'issue de cette première phase, il est ressorti que 55 actions répondaient aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et ont fait l'objet d'une première programmation 2026, validée par le conseil municipal du 30 avril 2026, représentant un montant total d'action 1 721 577 € et une subvention par la ville de 234 347 euros.

Certains projets nécessitaient des compléments (précisions, recadrages, bilans des actions menées en 2025 ...) ou devaient faire l'objet d'un arbitrage partenarial. Les compléments et précisions ayant depuis été obtenus une seconde programmation comportant 7 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

A noter que conformément à la délibération du 12 février 2026, une action de cette seconde programmation bénéficiant d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) a fait l'objet d'une validation pour bénéficier d'une avance de 50 % pour l'année 2026.

Les actions cofinancées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation du Contrat de Ville pour l'année 2026 sont les suivantes :

PORTEUR DE PROJET		coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la Ville	CPO
INTITULE DE L'ACTION			ville	CAB	Etat		
ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX							
Les transitions							
EMAHO	l'aventura	16 060			13 500	5 250	
BIEN VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN DANS NOS QUARTIERS							
Favoriser les relations humaines dans un espace partagé							
OPRA	Faire quartier	9 240			2 340	2 340	
Les Restaurants du Cœur	Renforcement des liens sociaux	10 000	2 800		3 500	2 800	24-26
ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS LEURS DROITS ET L'EMANCIPATION							
Favoriser l'accès aux équipements et structures, à l'offre du territoire							
Mouvement artistique	LEKTOS	5 600			5 600	1 000	
Una Volta	Una volta hors les murs	16 350	4 000		8 000	2 000	
Favoriser la résussite éducative et lutter contre l'échec scolaire							
L'ESCA	Atelier de lecture	10 000			9 900	4 000	
AGIR SUR L'EMPLOI ET LA COHESION ECONOMIQUE							
Accompagner vers l'emploi							
Isatis	ACI Inst'all toit	306 476	6 000	12 000	9 000	6 000	
Total des deux programmations du CDV 2024		373 726	12 800	12 000	51 840	23 390	

NB : la dernière colonne « CPO » indique, s'il y a lieu, l'existence d'une CPO pour l'action concernée, et les années de démarrage et de fin de ladite CPO.

Par ailleurs, l'action bénéficiant d'une convention pluriannuelle d'objectif (CPO) pour la période 2024-2026, tel que prévu par la circulaire du 31 août 2023, a fait l'objet d'un bilan détaillé démontrant la bonne réalisation de l'action en 2025.

Un document présentant de manière synthétique cette seconde programmation 2026 du Contrat de Ville est joint en annexe du présent rapport.

Cette seconde programmation est prévue pour être la dernière de l'exercice 2026 aboutissant à une programmation globale pour la ville de 61 actions représentant un montant total de 2 095 303 euros et une participation de la ville à hauteur de 257 737 euros.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les actions relatives à la 2nde programmation du Contrat de Ville pour l'année 2026 telles que figurant en annexe ;
- D'approuver le coût des 7 actions financées sur cette seconde programmation à hauteur de 373 726 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 7 actions à hauteur de 23 390 euros ; les crédits correspondants ayant été inscrits au budget primitif 2026 de la Ville de Bastia au compte 6574 rubrique 824 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et des montants de subventions alloués dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2026.